

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE**  
**TENUE LE 10 AOÛT 2020, À 19H00,**  
**À LA SALLE MUNICIPALE**  
**SITUÉE AU CENTRE COMMUNAUTAIRE**

Sont présents: Le maire monsieur Jean-Guy Boulet, et

Les conseillères mesdames Stéphanie Perreault, Sylvie Perreault, Noémi Soulard et Marielle Gauthier et le conseiller monsieur Normand Moore.

Est absente : Mme Sophie Bouchard

Assiste également à l'assemblée, M. Daniel Céleste, directeur général et secrétaire-trésorier, qui agit en tant que secrétaire d'assemblée et M. Jean-Claude Doré secrétaire-trésorier adjoint.

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Après avoir constaté qu'il y a quorum, le maire déclare la séance ouverte.

**2. 20-08-121 : ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Mme Sylvie Perreault, appuyé par Mme Stéphanie Perreault et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que présenté :

1. Ouverture de la séance;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption du règlement numéro 238 sur la circulation des VTT et des motoneiges;
4. Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 239 modifiant le règlement 175;
5. Correspondance;
6. Présentation des comptes à payer;
7. COVID-19
8. Diverses résolutions:
  - Système de surveillance par caméra;
  - Divers articles à vendre – soumissions;
  - Poste vacant - directeur des travaux publics;
  - Renouvellement SPCA;
  - Contrat de location de salle;
  - Correspondance concernant les nuisances;
9. Période de questions (de 19h30 à 20h);
10. Rapport de l'inspecteur municipal;
11. Suivi des actions à faire;
12. Rapport des activités du maire et des conseillers;
13. Sujets divers:
  - Entretien paysager – Terrains municipaux;
14. Tour de table sur le déroulement de la réunion;
15. Clôture de la séance.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres du conseil.

**3. 20-08-122 : ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 238 SUR LA CIRCULATION DES VTT ET DES MOTONEIGES**

Ayant déjà reçu copie du règlement, les conseillers en dispensent la lecture.

Proposé par Mme Sylvie Perreault, appuyé par Mme Noémi Soulard et résolu à l'unanimité d'adopter le Règlement numéro 238.

Se prononcent en défaveur de l'adoption pour des raisons de sécurité et d'entretien des chemins, Mme Marielle Gauthier et M. Jean-Guy Boulet.

Ledit règlement est inscrit au livre des règlements de la municipalité et fait parti des présentes pour valoir comme si, ici, au long reproduit.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres du conseil.

**4. AVIS DE MOTION**

Avis de motion est donné par Mme Sylvie Perreault qu'à une prochaine séance du conseil

de la municipalité de La Reine sera présenté pour adoption le règlement numéro 239 « Règlement modifiant diverses dispositions des règlements d'urbanisme »

Un projet de règlement est déposé.

**5. CORRESPONDANCES**

**6. 20-08-123 : PRÉSENTATION DES COMPTES À PAYER**

Il est proposé par Mme Stéphanie Perreault, appuyé par Mme Sylvie Perreault et résolu à l'unanimité:

- d'accepter la présentation des comptes à payer, pour juillet 2020, au montant de 55 023.34 \$, et d'autoriser le paiement de ces factures par chèques ou par paiement direct Desjardins;
- d'accepter la présentation des salaires versés aux employés, en juillet 2020, au montant net de 12 825.67 \$;
- d'accepter la présentation des factures payées par AccèsD Affaires, Visa ou par chèques, en juillet 2020, totalisant un montant de 11 414.40 \$.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres du conseil.

**7. COVID-19**

▪ **20-08-124 : OUVERTURE DU BUREAU MUNICIPAL**

CONSIDÉRANT les mesures mises en place en lien avec la situation pandémique de la COVID-19, ayant nécessité la fermeture du bureau municipal le 23 mars 2020;

CONSIDÉRANT la possibilité de permettre de nouveau l'accès au Centre communautaire incluant le bureau municipal en respect des consignes de la santé publique.

EN CONSÉQUENCE il est proposé par M. Normand Moore, appuyé par Mme Sophie Bouchard et résolu à l'unanimité de rouvrir le Centre communautaire aux citoyens à compter du mardi 18 août 2020, selon l'horaire habituel.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres du conseil.

**8. DIVERSES RÉOLUTIONS**

▪ **20-08-125 : SYSTÈME DE SURVEILLANCE PAR CAMÉRAS**

CONSIDÉRANT le bris du système de surveillance par caméras installé au Centre communautaire.

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Mme Sylvie Perreault, appuyé par Mme Sophie Bouchard et résolu à l'unanimité d'autoriser le remplacement du système actuel, un montant maximal de 500,00\$ est accordé pour un nouveau système.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres du conseil.

▪ **20-08-126 : DIVERS ARTICLES À VENDRE – SOUMISSIONS RECUES**

ATTENDU QUE divers articles ont été mis en vente par soumission aux citoyens de La Reine par voie de communiqué;

ATTENDU QUE deux soumissions ont été reçues pour deux articles différents.

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Mme Sophie Bouchard, appuyé par Mme Sylvie Perreault et résolu à l'unanimité de vendre une pompe à feu 6,5hp au montant de 325,00\$ (prix plancher 300,00) à M. Jeannot Dupuis ainsi qu'une pompe Wajax avec réservoir au montant de 100,00\$ (prix plancher 75,00\$) à Mme Anne Drainville

Est également résolu d'offrir les articles restants par annonce publique.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres du conseil.

▪ **20-08-127 : POSTE VACANT – DIRECTEUR DES TRAVAUX**

## **PUBLICS**

ATTENDU QUE la municipalité de La Reine a procédé à l'affichage du poste « Directeur des travaux publics » avec entrée en fonction au 4 août 2020;

CONSIDÉRANT qu'un candidat a été retenu, toutefois ce dernier s'est désisté.

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Mme Sylvie Perreault, appuyé par Mme Marielle Gauthier et résolu à l'unanimité de procéder à un second affichage de poste sur les plateformes web disponibles.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres du conseil.

- **20-08-128 :**      **SPCA – ENTENTE RELATIVE AU CONTRÔLE DES ANIMAUX**

CONSIDÉRANT le renouvellement à venir de l'entente avec la SPCA de La Sarre, entente venant à échéance au 31 décembre 2020 selon l'article 15 de ladite entente.

EN CONSÉQUENCE il est proposé par M. Normand Moore, appuyé par Mme Noémi Soulard et résolu à l'unanimité de signifier à Mme Diana Morency, directrice, l'intention de la municipalité de La Reine, de ne pas renouveler l'entente en conformité avec le délai prescrit

ADOPTÉ à l'unanimité des membres du conseil.

- **20-08-129 :**      **CONTRAT DE LOCATION DE SALLE**

CONSIDÉRANT les mesures à mettre en place en lien avec la situation pandémique de la COVID-19 et les locations de salle;

CONSIDÉRANT qu'il est requis d'inclure un paragraphe au contrat en lien avec le respect des mesures relatives à la santé publique comme suit :

*Le Locataire doit porter et s'assurer que toute personne ayant accès aux lieux loués et à ses dépendances porte un couvre-visage, soit un masque ou un tissu bien ajusté qui couvre le nez et la bouche. Le locataire doit interdire d'admettre ou tolérer dans les lieux loués et ses dépendances une personne qui ne porte pas un couvre-visage.*

*En cas de défaut du locataire de respecter les obligations prévues à l'alinéa précédent, le locataire s'engage à tenir à couvert et à indemniser la Municipalité, ses représentants, officiers, élus ou employés relativement à ou à l'égard de tout dommage, condamnation, amende ou perte de quelque nature que ce soit découlant de toute réclamation, demande, poursuite, tout recours ou autre procédure qui pourrait être présenté en raison du défaut de respecter les obligations prévues à l'alinéa précédent.*

*Le nombre de personne maximal compte tenu des circonstances de pandémie actuelle est réduit à 62 personnes*

EN CONSÉQUENCE il est proposé par m. Normand Moore, appuyé par Mme Stéphanie Perreault et résolu à l'unanimité de faire ledit ajout au contrat de location.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres du conseil.

- **20-08-130 :**      **CORRESPONDANCE CONCERNANT LES NUISANCES POUR LE 17, 3<sup>E</sup> AVENUE OUEST**

Il est proposé par Mme Sylvie Perreault, appuyé par Mme Sophie Bouchard et résolu à l'unanimité de faire parvenir une correspondance aux propriétaires de la résidence du 17, 3<sup>e</sup> avenue Ouest en lien avec les nuisances et allouer à ces derniers, un délai fixé au 15 septembre 2020 pour se conformer à la réglementation.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres du conseil.

## **9.                                      PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune présence

## **10.                                     RAPPORT DE L'INSPECTEUR MUNICIPAL**

L'inspecteur est présent.

**11. SUIVI DES ACTIONS À FAIRE**

▪ **20-08-131 : NUISANCES - ENVOI DE CONSTATS D'INFRACTION**

ATTENDU QUE la municipalité a adopté un règlement sur les nuisances, règlement no 233;

ATTENDU QUE ce règlement définit ce qu'est une nuisance et inclus un ensemble de mesures et de règles concernant les nuisances, dont l'article 5 traitant spécifiquement des terrains privés;

ATTENDU QUE des citoyens contreviennent au règlement sur les nuisances, certains ayant été avisés à plusieurs reprises de cet état de fait;

ATTENDU QUE la municipalité a avisé par écrit le 29 juin dernier plusieurs contrevenants en précisant les défauts constatés sur les lieux, photos à l'appui, leur demandant de se conformer à la réglementation, et leur donnant jusqu'au 31 juillet pour ce faire, à défaut de quoi la municipalité entendait se prévaloir de sa réglementation et que l'article 54 prévoyait même une amende de 300,00 \$ pour une première infraction et de 600,00 \$ pour toute récidive;

CONSIDÉRANT QUE les propriétaires de trois adresses résidentielles dérogent encore à ce jour.

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Mme Sophie Bouchard, appuyé par Mme Noémi Soulard et résolu à l'unanimité que la municipalité demande à la Sureté du Québec de remettre des constats d'infraction en vertu de l'article 54 du règlement sur les nuisances aux propriétaires toujours en infraction à ce jour, soit :

- 3, 2<sup>e</sup> avenue Est;
- 24, 3<sup>e</sup> avenue Ouest;
- 6, 1<sup>re</sup> Rue Ouest.

Et que le procureur de la municipalité soit mandaté pour faire parvenir des mises en demeure à ces mêmes contrevenants.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres du conseil.

**12. RAPPORT DES ACTIVITÉS DU MAIRE ET DES CONSEILLERS**

**13. SUJETS DIVERS**

▪ **20-08-132 : ENTRETIENS PAYASAGERS – TERRAINS MUNICIPAUX**

ATTENDU QUE la Municipalité de La Reine, par son règlement numéro 233 sur les nuisances, article 37, précise que le fait de laisser pousser des broussailles ou de l'herbe folle qui croissent en abondance et sans culture, jusqu'à une hauteur de 20 centimètres ou plus, constitue une nuisance et est prohibé;

ATTENDU QUE des citoyens entretiennent bénévolement et à leurs frais certains terrains municipaux, alors que certains autres terrains municipaux ne sont pas entretenus et contreviennent donc au susdit règlement sur les nuisances;

ATTENDU QUE la Municipalité de La Reine désire que ces entretiens se poursuivent et accorde un montant par terrain entretenu, soit tous terrain d'une superficie de 650 m<sup>2</sup> et identifié par la municipalité comme étant présentement entretenu.

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Mme Marielle Gauthier, appuyé par Mme Stéphanie Perreault et résolu à l'unanimité que, la municipalité conviennent sur une base annuelle d'ententes avec les citoyens intéressés à entretenir ces terrains, et ce moyennant une compensation fixée à 50 \$ par terrain pour la présente année, laquelle pourra être revue en mai de chaque année en fonction de l'inflation, la priorité étant offerte aux citoyens qui en font déjà l'entretien à leurs frais dans certains cas depuis de nombreuses années.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres du conseil.

**14. TOUR DE TABLE SUR LE DÉROULEMENT**

**15. 20-08-133 : CLÔTURE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Mme Sylvie Perreault, appuyé par Mme Noémi Soulard et résolu à l'unanimité que la séance soit levée. Il est 20h48.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres du conseil.

---

Secrétaire trésorier

---

Maire

*Je, Jean-Guy Boulet, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.*

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE**  
**TENUE LE 31 AOÛT 2020, À 18H30,**  
**À LA SALLE MUNICIPALE**  
**SITUÉE AU CENTRE COMMUNAUTAIRE**

Sont présents: Le maire monsieur Jean-Guy Boulet, et

Les conseillères mesdames Noémi Soulard, Sophie Bouchard et Marielle Gauthier et le conseiller monsieur Normand Moore.

Sont absentes : mesdames Stéphanie Perreault et Sylvie Perreault.

Assiste également à l'assemblée, M. Daniel Céleste, directeur général et secrétaire-trésorier, qui agit en tant que secrétaire d'assemblée.

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Après avoir constaté qu'il y a quorum, le maire déclare la séance ouverte.

**2. 20-08-134 : ADOPTION DE L'AVIS DE CONVOCATION**

Il est proposé par M. Normand Moore, appuyé par Mme Sophie Bouchard et résolu à l'unanimité d'adopter l'avis de convocation, tel que signifié et de prendre en considération les sujets qui y sont mentionnés :

1. Ouverture de la séance;
2. Adoption de l'avis de convocation;
3. Présentation du rapport financier 2019;
4. Programmation de travaux dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec pour les années 2014 à 2018 – 2 projets;
5. Période de question;
6. Clôture de la séance.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres du conseil.

**3. 20-08-135 : PRÉSENTATION DU RAPPORT FINANCIER 2019**

Il est proposé par Mme Marielle Gauthier, appuyé par Mme Sophie Bouchard, et résolu à l'unanimité d'accepter le rapport financier 2019 dûment expliqué par Madame Shandy Caron, comptable professionnel agréé, de la firme Raymond Chabot Grant Thornton, tel que présenté.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres du conseil.

▪ **20-08-136 : AFFECTATION DES ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT**

ATTENDU QUE la municipalité a effectué des investissements pour un total de 793 972 \$ au cours de l'année financière 2019 ;

ATTENDU QUE la municipalité a généré des revenus d'investissements de 773 362 \$ ;

ATTENDU QUE la municipalité a obtenu un financement de 737 700 \$ ;

ATTENDU QUE la municipalité a un excédent de financement de 737 700 \$ qui est réservé pour le service de la dette à long terme ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Mme Noémi Soulard et appuyé par Mme Sophie Bouchard et résolu à l'unanimité d'affecté 28 520 \$ des activités de fonctionnement de l'année financière 2019 aux activités d'investissements de l'année financière 2019 et que l'excédent d'investissement de 7 910 \$ sera utilisé pour des projets futurs.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres du conseil.

4. 20-08-137 :      **PROGRAMMATION DE TRAVAUX DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC POUR LES ANNÉES 2014 À 2018**

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018 ;

ATTENDU QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

EN CONSÉQUENCE il est proposé par M. Normand Moore, appuyé par Mme Noémi Soulard et résolu à l'unanimité que :

la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018 ;

la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28\$ par habitant par année, soit un total de 140\$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme ;

la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe, comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres du conseil.

▪ 20-08-138 :      **PROGRAMMATION DE TRAVAUX DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC POUR LES ANNÉES 2014 À 2018**

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018 ;

ATTENDU QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Mme Sophie Bouchard, appuyé par Mme Marielle Gauthier et résolu à l'unanimité que :

la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018 ;

la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28\$ par habitant par année, soit un total de 140\$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme ;

la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe, comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres du conseil.

**5. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune présence

**6. 20-08-139 : CLÔTURE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Mme Sophie Bouchard, appuyé par Mme Marielle Gauthier et résolu à l'unanimité que la séance soit levée. Il est 19h03.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres du conseil.

---

Secrétaire trésorier

---

Maire

*Je, Jean-Guy Boulet, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.*